

Index “égalité professionnelle” : des écarts persistants malgré des résultats satisfaisants

Marie Malaterre

À l’occasion de la Journée internationale du droit des femmes qui se tient aujourd’hui, 8 mars, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques a communiqué les résultats des index “égalité professionnelle” de l’ensemble des départements ministériels.

Pour rappel, la loi du 19 juillet 2023 a instauré la mise en œuvre, dans la fonction publique, d’un index sur l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur le modèle du privé mais dont les critères ont été adaptés pour mieux correspondre aux réalités du secteur public. Les administrations de plus de 50 agents dans les 3 versants de la fonction publique doivent donc publier tous les ans des indicateurs sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aussi les actions engagées pour les gommer.

Pour cette première promotion, force est de constater que le tableau apparaît idyllique, avec des résultats qui oscillent entre 76 sur 100 pour la note la plus basse, au sein des services du Premier ministre, tandis que le ministère de la Culture, en haut du podium, affiche la note de 95 sur 100.

Autant de résultats très satisfaisants qui ne doivent pas pour autant faire oublier les efforts qu’il reste à parcourir en matière d’égalité femmes-hommes dans la fonction publique. Les hautes fonctionnaires, notamment au sein des réseaux féminins, ont été nombreuses, ces derniers jours, à estimer qu’il était plutôt facile *“d’être un bon élève de l’index”*. *“Si l’on regarde dans le détail, il y a encore des efforts à fournir notamment du côté des femmes occupant les postes les mieux rémunérés”*, illustre-t-on au sein du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.

À partir de ces résultats, le cabinet du ministre, Stanislas Guerini, s’apprête à mener un travail en lien avec la direction générale de l’administration et de la fonction publique (DGAFP) pour voir, dans les détails, pour chaque département ministériel là où il y aura encore des progrès à faire. *“Nous allons pointer ce qui va et ce qui ne va pas et aussi faire le lien avec les plans d’action que les ministères vont devoir réactualiser cette année”*, détaille le cabinet.

Pousser les ministères à aller plus loin

Un travail mené en lien avec la DGAFP afin de pousser les ministères à travailler sur des points précis, comme les écarts de rémunération ou encore d’éventuels différentiels dans les taux de promotion. Il se fera également en lien étroit avec les hauts fonctionnaires en charge de l’égalité dans chaque département ministériel.

La réflexion autour de l’index s’est faite en collaboration avec les organisations syndicales, les

employeurs et les réseaux féminins et, pour l'heure, il n'est pas à l'ordre du jour de modifier les indicateurs. Ces premiers résultats serviront, sans nul doute, de cadre de négociation autour d'un nouvel accord sur l'égalité professionnelle, qui devrait aboutir d'ici la fin de l'année, à la suite de l'accord du 30 novembre 2018. Si, pour l'heure, seule la fonction publique d'État a publié ses résultats, ceux de la territoriale et de l'hospitalière devrait intervenir avant l'été, pour ensuite passer à une publication annuelle pour les 3 versants.

Les résultats des index "égalité professionnelle" par départements ministériels

Ministère de l'Économie, des Finances, et de la Souveraineté industrielle et numérique : 87

Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : 80

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : 85

Ministère de la Justice : 84

Ministère des Armées : 94

Ministère de la Santé et des Solidarités : 85

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse/Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 93

Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire : 83

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : 79

Ministère de la Culture : 95

Services du Premier ministre : 76

Direction générale de l'aviation civile : 79

Source : ministère de la Transformation et de la Fonction publiques